

Annexe 84 : La longue cavale "sous protection" d'Augustin Ngirabatware, ministre du Plan du Gouvernement intérimaire, sous mandat d'arrêt du TPIR

1. Copie du passeport gabonais d'Augustin Ngirabatware établie le 31 décembre 1996.....6
2. Copie de la carte spéciale tenant lieu de titre de séjour délivrée à Augustin Ngirabatware par le chef du Protocole du ministre français des Affaires étrangères le 20 avril 1998.....8

Analyse

Né le 12 janvier 1957, il est issu d'un lignage modeste du Bugoyi (commune Nyamyumba en préfecture de Gisenyi) et non du Bushiru comme la famille présidentielle. Élève brillant et ambitieux, il va fréquenter très tôt les membres du cercle présidentiel et, comme beaucoup de jeunes, tenter d'épouser une femme qui le propulserait dans les groupes dirigeants. Il tenta sans succès d'épouser la fille du parrain du Président, Noël Mbonabaryi (Gisenyi), major des Forces armées rwandaises, puis fréquenta une autre femme officier, fille d'un important homme d'affaires.

Parti faire ses études supérieures en Suisse de 1976 à 1986 à l'Université de Fribourg essentiellement, mais aussi de Neuchâtel, il revint avec un doctorat en Économie. Nommé secrétaire d'administration par arrêté présidentiel 191/07 du 7 avril 1987, il fut affecté au ministère des Finances et de l'Économie. Alors qu'il fréquentait une jeune diplômée, économiste résidente de la Banque mondiale à Kigali, il réussit finalement à épouser en 1990 Félicité Mukademali, une fille de Félicien Kabuga, commerçant fortuné de Byumba, dont deux autres filles ont épousé des fils du président Habyarimana. Il intégra alors le noyau rapproché des proches du président via la « composante financière ». Son beau-père, était vraisemblablement un des hommes les plus riches du pays et figurait parmi les principaux financiers des partis, des milices, de la RTLM et de la presse de la mouvance présidentielle. À titre personnel, Augustin Ngirabatware amena les soutiens internationaux via ses relations en Suisse, en Belgique, en France, au Canada, et surtout à l'Union européenne.

Il intégra la même année le cabinet ministériel alors que le Président était soumis à de vives critiques de la part de la Banque mondiale et des bailleurs de fonds en raison de la corruption qui régnait dans son entourage. Obligé de sacrifier plusieurs de ses proches, il nomma, dans le gouvernement formé en avril 1990, trois membres jeunes et diplômés porteurs de renouveau, Augustin Ngirabatware, James Gasana, François Nzabahimana. Le premier bénéficiait d'une réputation de jeune économiste brillant, le second, agronome forestier de retour des États-Unis où il avait obtenu un 3^e cycle, chef du projet de développement de la Crête Zaïre-Nil et pasteur intègre, le troisième était issu des milieux associatifs catholiques (Banques populaires). Ils se retrouvèrent fréquemment associés sur des dossiers portés jusque-là par la vieille garde présidentielle (Nzirorera, les ministres « anciens »).

Il demeura ensuite sans discontinuer ministre du Plan de juillet 1990 à juillet 1994 : gouvernements du 9 juillet 1990 ; du 4 février 1991 ; du 31 décembre 1991 (Sylvestre Nsanzimana) + Coopération internationale retirée à Casimir Bizimungu ; du 16 avril 1992 (Dismas Nsengiyaremye), 2^e rang protocolaire après Boniface Ngulinzira + *de facto* Coopération internationale ; du 18 juillet 1993 (Agathe Uwilingiyimana) + *de facto*

Coopération internationale (retirée des Affaires étrangères, Anastase Gasana) ; du 9 avril 1994 (Jean Kambanda).

Augustin Ngirabatware, déjà entré dans le cercle des proches de la présidence par le mariage, bénéficia immédiatement de l'importance stratégique dévolue au poste de ministre du Plan dans le cadre du gouvernement multipartite. La Présidence et l'*Akazu* pouvaient concéder les Relations extérieures, ministère du verbe, à condition de garder la haute main sur les relations avec les bailleurs de fonds et la gestion des projets. Citons par exemple, le PNAS, programme national d'actions sociales, qui gérait les fonds de la dimension sociale du programme d'ajustement structurel de la Banque mondiale dont l'important volet Emploi au travers des Travaux publics à haute intensité de main d'œuvre (TPHIMO). Relevant formellement du ministère des Affaires sociales qu'occupait Landoald Ndasingwa (PL, tutsi), les fonds provenaient du Miniplan. Les décisions relatives à l'affectation des fonds selon les préfectures et les communes furent vivement disputées¹.

À partir de cette date, on constate plusieurs ruptures dans le comportement de l'intéressé. La première se situe en mai 1992 suite à un compte-rendu maladroit d'un conseil du gouvernement de la part du ministre de l'Information, Pascal Ndengejeho (*MDR, hutu, Kigali*), au sujet de la présentation du dossier extrêmement sensible de la démobilisation. Celle-ci exigée par la Banque mondiale avait fait l'objet d'un débat technique très ouvert où le ministre du Plan avait été un des principaux intervenants. La menace d'une démobilisation massive suscita immédiatement des émeutes violentes dans les casernes avec l'appui de la hiérarchie militaire de Gisenyi et de Ruhengeri. Le ministre du Plan se désolidarisa du gouvernement pour s'aligner sur l'*Akazu* et les milieux militaires auxquels il avait toujours porté beaucoup d'attention (connaissance approfondie des nominations, des carrières,...) comme le faisait tous les ministres civils de la mouvance présidentielle soucieux de se ménager des appuis parmi les officiers.

La deuxième démarcation est parallèle à la radicalisation politique au sein de la fonction publique et aux mouvements de mobilisation des fonctionnaires de juillet-août 1992. Il soutint ouvertement la grève de l'ONATRACOM d'août 1992. Les cibles des éléments durs de la mouvance présidentielle étaient les quatre ministres MRND accusés d'être complices de l'opposition et dont ils souhaitaient le remplacement. Il s'agissait du ministre de l'Intérieur et du Développement communal, Faustin Munyazesa (*MRND, hutu, Kigali*), du ministre de la Défense, James Gasana (*MRND, hutu, Byumba*), du ministre de la Fonction Publique, Prosper Mugiraneza (*MRND, hutu, Kibungo*), du ministre de la Jeunesse et du Mouvement associatif, Callixte Nzabonimana (*MRND, hutu, Gitarama*). Augustin Ngirabatware s'est alors aligné sur les fonctionnaires les plus radicaux, dont un des meneurs, Antoine Ibambasi, originaire de sa

¹ Le Mininter avait établi à l'époque des pourcentages d'indigents par préfecture qui ne classaient pas Gisenyi et Ruhengeri parmi les préfectures éligibles. Des réunions très dures eurent lieu pour revenir sur les ratios retenus et réintégrer ces deux préfectures. Le volet emploi du Programme national d'actions sociales accompagnant l'ajustement structurel représentait près des 3/4 d'un financement international supérieur à 100 millions de \$ US. Fonds qui échappèrent à Landoald Ndasingwa, ministre des Affaires sociales. Lors de la mise en place du PNAS en 1991, les membres qui avaient soutenu la position du ministre de l'Intérieur (celui-ci avait déclaré les préfectures de Gisenyi et Ruhengeri non éligibles selon le critère du « pourcentage d'indigents par préfecture »), furent exclus des négociations finales qui se tinrent à Gisenyi sous la présidence d'Augustin Ngirabatware dont plusieurs membres de la délégation de la Banque mondiale et le responsable du volet emploi du Programme au titre du BIT qui n'était autre qu'Emmanuel Gapyisi, président de la commission politique du MDR et gendre du défunt président Kayibanda.

région du Bugoyi, était son propre conseiller aux Affaires techniques (nommé le 23 septembre 1992) au Miniplan².

Au travers de ses agents, il appuya ensuite la tentative de renversement du gouvernement de Dismas Nsengiyaremye par les hauts militaires de Gisenyi en septembre 1992. La tentative échoua grâce à l'intervention du ministre de la Défense, James Gasana, et du colonel Félicien Muberuka, commandant du camp de Kanombe, qui bloqua leur avancée vers Kigali. On le retrouva encore parmi les instigateurs des émeutes de décembre 1992 à janvier 1993 partant de Gisenyi pour contester les accords d'Arusha. Lors de l'épisode de la distribution d'armes à la « population » en février 1993 par le colonel Théoneste Bagosora dans la préfecture de Gisenyi³, Augustin Ngirabatware faisait partie des groupes qui s'opposèrent à la récupération des armes après le retour du ministre de la Défense.

Cette radicalisation fut immédiatement récompensée car elle évolua parallèlement au relâchement des liens, puis à la quasi rupture qui s'instaura entre Juvénal Habyarimana et le ministre des Affaires Étrangères et de la Coopération, Boniface Ngulinzira (*MDR, hutu, Ruhengeri*). Le dédoublement de fonction qui s'opéra au bénéfice du ministre du Plan fut favorisé par les bonnes relations qu'il entretenait avec plusieurs coopérations et ambassades.

En effet, sans que cela ne figure dans le décret de nomination, il fut parallèlement en charge de la Coopération internationale sous Dismas Nsengiyaremye et Agathe Uwilingiyimana. Cette situation était le résultat de la négociation finale avec Juvénal Habyarimana avant la mise en place du gouvernement Nsengiyaremye en 1992 : il accepta de céder les Affaires Étrangères à l'opposition à condition que le MRND conserve la Coopération internationale, c'est-à-dire l'essentiel de l'activité *tangible* avec l'étranger : les aides et projets des coopérations bilatérales et internationales (notamment la gestion des fonds de contrepartie, les relations avec la Banque mondiale, l'UE). Augustin Ngirabatware fit alors ouvertement fonction de ministre des Affaires étrangères bis dans ces deux gouvernements, accompagna fréquemment le président lors de ses déplacements ou accomplit des missions spéciales à l'étranger. Il ne rendait pas compte de ses activités et contacts en Conseil de gouvernement.

Membre fondateur et actionnaire (n° 26 de l'acte notarié) de RTL M présidée par son beau-père Félicien Kabuga, il est aussi considéré comme le principal financier du journal *Le Courrier du Peuple*, journal représentant les idées des milieux politico-militaires de Gisenyi : violemment opposé au gouvernement de Dismas Nsengiyaremye et soutien constant du colonel Bagosora présenté comme seul rempart contre la rébellion et ses complices (directeur du journal : Clément Bangukira). *Le Courrier du Peuple* a publié les caricatures contre « les alliés du FPR » parmi les plus osées. Il faisait ainsi partie, au cours de la période 1992-94, des hommes les plus engagés, mais aussi les plus discrets des noyaux extrémistes hutu.

Il s'est installé avec sa famille, la famille de son épouse (Kabuga) et plusieurs de ses collaborateurs du Miniplan à l'ambassade de France dès le 7 avril. Leurs familles ont été évacuées par l'armée française vers le Burundi le 12 avril. Dans le gouvernement intérimaire mis en place le 8 avril, il assura la continuité de Théoneste Bagosora dont il était, avec son beau-père, Félicien Kabuga, le plus ferme soutien depuis 1992. C'est autour de lui, homme cultivé et affable, proche des milieux internationaux, que les milieux pro-hutu français avec

² Ibambasi était un des leaders déclarés des extrémistes pro-hutu depuis 1992, il était lui-même marié avec la sœur de l'épouse de Séraphin Rwamukumba, beau-frère du Président. C'est lui qui gérait le ministère du Plan lors des très nombreux déplacements d'Augustin Ngirabatware à l'étranger.

³ Celui-ci profitait pour agir de l'absence du ministre James Gasana envoyé comme négociateur à Arusha.

l'appui des réseaux belges pro-hutu et de la démocratie chrétienne au sein de l'Union européenne ont envisagé un temps de mettre sur pied une composante hutu du « gouvernement de transition » dans la perspective d'une partition *de facto* du Rwanda en mai/juin 1994.

Installé au Gabon après la défaite, il signa en mars 1995, un accord de coopération avec le Centre de développement de l'OCDE couvrant la période d'avril 1995 à avril 1999. Son dossier comportait des lettres de recommandation de hauts fonctionnaires éminents de l'OCDE, de l'ACDI, de l'Union européenne, de Suisse (universitaires et personnalités politiques, notamment du canton de Fribourg) et de France. Avec les financements de l'OCDE, il créa à Libreville un Institut supérieur d'études du management (BP 9936, Libreville) qui, dans un second temps, recruta aussi à Paris (142, boulevard Masséna, 75013 Paris).

Détenteur d'un passeport délivré à son nom par le directeur général de la Documentation gabonaise le 31 décembre 1996, il effectua des déplacements en France et en Europe avec des visas restreints à l'entrée en France - où sa famille était installée - délivrés par l'ambassade de France à Libreville⁴. Il obtint finalement un visa Schengen valable du 17 décembre 1997 au 1^{er} avril 1998.

Ensuite, sous le statut de « chercheur invité » à l'OCDE du 1^{er} avril à 31 décembre 1998, puis du 1^{er} janvier au 31 mars 1999, l'OCDE et le Quai d'Orsay se mirent d'accord pour régulariser sa situation. Le chef du protocole du ministère des Affaires étrangères français lui accorda une carte spéciale du Service des Immunités et Privilèges faisant fonction de titre de séjour et valable jusqu'à avril 2000. En liaison avec la veuve du Président Habyarimana, il reconstitua à Paris le réseau des proches et des fidèles de la « famille » dont il était considéré dans les milieux expatriés comme la « tête pensante ».

Un intense travail de lobbying fut alors effectué par des personnels du Quai d'Orsay pour l'aider à obtenir un statut qui pourrait le protéger vis-à-vis des poursuites engagées par le TPIR. On le retrouve ainsi classé 1^{er} sur un poste de professeur d'Économie associé à l'Université Paris IX en mai 1999 (la vraie-fausse carte d'identité gabonaise et l'imminence du mandat d'arrêt conduisirent finalement le conseil d'administration à renoncer au recrutement), puis auditionné à l'Agence de la Francophonie le 17 juin 1999 comme candidat à un important contrat sur la dette. Le but, apparemment, était de lui faire obtenir durablement un passeport diplomatique international. En cours de recrutement, la mobilisation de personnels de l'Agence fit suspendre la procédure d'embauche. À chacune de ces mésaventures, Augustin Ngirabatware partait immédiatement à l'étranger, le temps de savoir d'où venait « le coup » : il se rendit ainsi plusieurs fois en Suisse entre avril et septembre chez des amis valaisans (malgré un avis d'interdiction d'entrée sur le territoire helvétique bien peu efficace), au Canada. Cet activisme protecteur dont il bénéficia de la part diverses institutions et personnalités s'expliquait par différentes raisons : la première, la plus répandue, reposait sur la volonté de le « protéger contre les persécutions du FPR », de sa stratégie de vengeance notamment vis-à-vis de personnalités d'importance. L'argument, parfaitement justifié au regard de l'énergie déployée pour neutraliser à tout prix tel ou tel dignitaire de l'ancien régime, n'était pourtant pas fondé. Le dossier d'Augustin Ngirabatware n'est resté aussi vide et aussi longtemps en termes de preuves et de témoins que parce que le parquet général et les

⁴ Depuis 1995, aucun consulat de France ne pouvait théoriquement délivrer de visa à des ressortissants rwandais et burundais dont les dossiers devaient être préalablement transmis pour accord au Quai d'Orsay (sous-direction Afrique des Grands lacs alors sous la responsabilité de Bernadette Lefort et Jean-Ulric Cillard).

personnalités du nouveau régime ne s'intéressaient pas à lui. À la mi-1999, les personnes en charge de la procédure au ministère de la Justice à Kigali ignoraient tout du positionnement et des activités politiques de l'ex-ministre jusqu'à son lien de parenté avec Félicien Kabuga (A. Guichaoua, lettre à Louise Arbour du 3 juillet 1999).

La seconde raison qui motiva les soutiens en sa faveur était la crainte que les liens étroits noués avec tant de personnalités étrangères ne soient rendus publics : non pas les liens professionnels, mais les liens explicitement politiques et pour certains d'entre eux d'affaires⁵.

Augustin Ngirabatware avait alors pour avocat Michel Aurillac, ancien ministre de la Coopération du gouvernement de Jacques Chirac entre 1986 à 1988. Michel Aurillac était également l'avocat de la famille de Félicien Kabuga.

L'acte d'accusation du TPIR concernant Augustin Ngirabatware et Jean de Dieu Kamuhanda a été signé par la Procureure du TPIR le 27 août 1999 et le mandat d'arrêt déposé à l'ambassade de France à Dar es Salaam le 11 octobre 1999. Il avait été débattu à cette occasion de la nécessité de doubler l'envoi par un courrier direct envoyé de La Haye au ministre de la Justice français pour éviter l'exfiltration de l'accusé. Ce que le bureau du Procureur ne fit pas finalement.

L'arrestation a été organisée le vendredi 24 novembre à Paris, mais comme anticipé, l'accusé présent quelques jours plus tôt avait opportunément regagné le Gabon. Localisé à Libreville le 25 (il y était depuis le week-end précédent), la demande d'arrestation présentée par le TPIR a été autorisée par ministre de la Justice gabonais le 26. Les autorités gabonaises proposèrent d'assurer le suivi de la localisation et la surveillance de Ngirabatware le temps d'obtenir de la Primature les autorisations nécessaires à son arrestation. L'accord du Premier ministre fut délivré le 29 novembre.

Bien que mis sous surveillance rapprochée depuis le 25, la tentative d'arrestation le mercredi 2 décembre se solda par un échec : la villa identifiée n'hébergeait pas la bonne personne ! Une perquisition organisée à son domicile à Paris le même jour ne permit pas d'obtenir la moindre indication⁶.

Commença alors une longue cavale au cours de laquelle il sollicita ses divers soutiens et bénéficia généralement de leur aide.

Quoique recherché, il publia, en septembre 2006, un livre *Rwanda: Le faite du mensonge et de l'injustice* aux Editions Sources du Nil, à Paris dans lequel il dénie toute légitimité au TPIR.

Il fut finalement arrêté lundi 17 septembre 2007 par la police allemande, à la demande du TPIR, dans la région de Francfort et transféré à Arusha le 8 octobre 2008.


⁵ Dans la dernière semaine de juin 1999, lorsque des personnels de l'Agence de la Francophonie firent connaître leur opposition au recrutement de l'intéressé, la direction réagit vivement en récupérant aussitôt toutes les pièces du dossier de candidature qui avait pu circuler, en interdisant toute photocopie des pièces et en faisant savoir qu'elle maintiendrait l'embauche. Il en fut de même dans d'autres institutions.

⁶ Mentionnons sur ce point que l'indigence de l'acte d'accusation et des preuves établies par le bureau du Procureur pouvait être considérée par les services de police et les magistrats du pays destinataire comme une incitation à ne pas y donner suite. La présidente du TPIR exigea d'ailleurs que l'acte soit refait.


Ironiquement, on se rappellera que quelques jours avant la première tentative d'arrestation en novembre 1999, la quasi totalité des dignitaires de l'ex-*Hutu Power* étaient réunis très ouvertement à Francfort en congrès.

1. Copie du passeport gabonais d'Augustin Ngirabatware établie le 31 décembre 1996


1



**REPUBLIQUE
GABONAISE**



**PASSEPORT
PASSPORT**



N0070569

Ce passeport contient 40 pages. This passport contains 40 pages.

3

**SIGNALEMENT
DESCRIPTION**

Nationalité Gabonaise/Gabonese Nationality
NEIRABATWARE

Nom Augustin

Date de naissance 12 Janvier 1957

Lieu de naissance Rwanda



Profession Economiste

Adresse P.P. 9936
LIBREVILLE

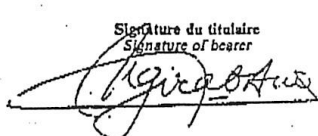
Taille 1m69 cm Couleur des yeux MARRON
Colour of eyes

Signes particuliers
Particular marks

VOIR PHOTO

Signature du titulaire
Signature of bearer




Ce passeport est valable pour tous pays, sauf mention spéciale.
This passport is valid for all countries, unless otherwise endorsed.

<p>Émis à Libreville, le <u>31 Dec. 1996</u> Issued at Libreville, on _____</p> <p>Le passeport expire le <u>30 Dec. 1999</u> Date of expiry _____</p> <p>Signature et Cachet de l'Autorité Signature and Stamp of Issuing Authority LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA DOCUMENTATION</p> <p><i>[Signature]</i> Nom: <u>ELIJAH SARA</u></p> <p>REPUBLIQUE GABONAISE LE MINISTRE GÉNÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU COMMERCE</p> <p>1.000 FRANCS</p>	<p style="text-align: right;">5</p> <p style="text-align: center;">PROROGATION RENEWAL</p> <p>Prorogé jusqu'au _____ Renewed until _____</p> <p>Fait à _____ le _____ Issued at _____ the _____</p> <p style="text-align: center;">Signature et Cachet de l'Autorité Signature and Stamp of Issuing Authority</p>
--	--

2. Copie de la carte spéciale tenant lieu de titre de séjour délivrée à Augustin Ngirabatware par le chef du Protocole du ministre français des Affaires étrangères le 20 avril 1998

VALIDITE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



CARTE SPÉCIALE

Tenant lieu de titre de séjour, délivrée au personnel administratif et technique, nationalité étrangère, des missions diplomatiques, des postes consulaires et des organisations internationales.

Cette carte doit être renvoyée au Ministère des Affaires Étrangères lorsque le titulaire est appelé à d'autres fonctions.

IMPRIMERIE NATIONALE 201116 F 03 - 104 F 0

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
 CARTE SPÉCIALE N° AT -M 81067

NOM : NGIRABATWARE
Prénoms : Augustin
Né le : 12 Janvier 1957
LIEU : BIGENYI (Rwanda)
Nationalité : gabonaise

Qualité :
 Consultant Chercheur à l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (O.C.D.E.)

20 AVRIL 1998
 Pour le Ministre des Affaires Étrangères, et p. a. :
 Le Chef du Protocole :

VALABLE
 jusqu'au
19 AVRIL 2000

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
PRIVILEGES
ET
IMMUNITES
PROTOCOLE

Jacques STURM

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES